

Association Jardin aux 1000 mains Partenariats - conditions générales

SITUATION n°1 - ta venue est régulière, tu es une structure alliée

- **Tu es invité·e·x par l'association** à venir développer des activités dans le Jardin.
- **La période de ton activité** peut s'étaler de quelques semaines à toute l'année et permet de prendre soin du lieu et **de l'enrichir d'une manière ou d'une autre (à définir ensemble).**
- **La nature de ton activité** correspond à au moins une de nos missions du Jardin aux 1000 mains et ta structure est d'utilité publique et/ou à but non lucratif.
- **Tes droits et responsabilités** sont définis et listés dans une convention de partenariat. Tu veilles particulièrement à pouvoir libérer du temps pour venir aux rencontres collectives afin de coordonner tes activités avec celles de l'association.
- Les activités que tu proposes dans le cadre du Jardin aux 1000 mains sont **gratuites pour les participant·e·x**. Pour couvrir les frais matériels de certaines activités, tu peux éventuellement proposer un chapeau. Tout bénéfice sera reversé dans la mutuelle de l'association. En aucun cas, cet argent doit servir à rémunérer des personnes.
- Financièrement, **ton activité ne coûte rien au Jardin et ta structure gère l'ensemble des besoins** humains, matériels et financiers des activités proposées (salaires, recherche de fonds, achats, etc.).
- Tu paies une cotisation de structure alliée.

Ex. de structures alliées: Pôle Sud, Verdeil, L'autre temps, Barbe d'abeilles, etc.

SITUATION n°2 - tu venue est ponctuelle, tu es un partenaire ponctuel

- **Tu es invité et encadré par une bulle** à venir proposer une activité dans le Jardin.
- **La période de ton activité** est ponctuelle (une semaine, une soirée > une seule fois)
- **Tes droits et responsabilités** sont déterminés par une convention de partenariat établie avec la bulle.
- Financièrement, l'activité que tu proposes est à priori gratuite. Si ce n'est pas possible, tu es d'accord **de fonctionner à prix libre et avec le système de la mutuelle unique à l'événement**. D'entente avec la bulle, tu détermines quelles parties de la somme récoltée ira pour ton activité et l'autre pour le Jardin.
- Ton activité ne coûte rien au Jardin (objectif d'arriver au minimum à 0 CHF) et ta structure gère l'ensemble des besoins humains, matériels et financiers de l'activité que tu proposes.

Ex. de partenaires ponctuels: groupe de musique pour un concert, intervenant·e·x, compagnie théâtrale, etc.